

Title	Lancelot de Carle et le récit des dernières paroles du duc François de Guise
Sub Title	ランスロ・ド・カルルとギーズ公フランソワの末期の言葉の叙述
Author	竹中, 公二(Takenaka, Koji)
Publisher	慶應義塾大学フランス文学研究室
Publication year	2014
Jtitle	Cahiers d'études françaises Université Keio (慶應義塾大学フランス文学研究室紀要). Vol.19, (2014.) ,p.112- 128
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	
Genre	Departmental Bulletin Paper
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AA11413507-20141201-0112

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the KeiO Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

Lancelot de Carle et le récit des dernières paroles du duc François de Guise

Koji Takenaka

En déplorant la perte que dut subir la « République des Lettres » en 1563, de Thou dit de La Boétie : « Nous sommes redevables à Michel Montagne, son intime ami, de ce qu'il n'est pas entierement mort¹. » Il mentionne tout de suite après la publication posthume d'œuvres du Sarladais que Montaigne fit en 1571. Rappelons que celui-ci y ajoutait, à la fin du volume, son rapport sur les derniers jours de La Boétie, en forme d'une lettre adressée à son père Pierre Eyquem². Cela nous invite à nous demander si de Thou aurait remarqué une étrange ressemblance entre les derniers moments de La Boétie, qu'il aurait pu apprendre de cette lettre de Montaigne, et ceux, qu'il venait de raconter dans le même Livre de son *Histoire universelle*, de François de Lorraine.

Selon l'historien, le duc de Guise, assassiné le 18 février 1563 à Orléans par le protestant Poltrot de Méré, aurait laissé, après avoir souffert pendant six jours, des discours de recommandation à ses proches et à ceux qui étaient présents³. L'ordre dans lequel de Thou présente les derniers propos du chef de l'armée catholique ainsi que leurs détails correspondent, bien qu'il en taise la source, à

¹ *Histoire universelle de Jacque-Auguste de Thou depuis 1543 jusqu'en 1607, traduite sur l'édition latine de Londres*, t. IV, Londres, 1734, Livre XXXV, p. 599.

² « Extrait d'une lettre que Monsieur le Conseiller de Montaigne escrit à Monseigneur de Montaigne son pere, concernant quelques particularitez qu'il remarqua en la maladie & mort de feu Monsieur de la Boétie », *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie*, éd. P. Bonnefon [désormais *OCEB*], 1892, p. 307-321.

³ *Histoire universelle de Jacque-Auguste de Thou...*, éd. cit., t. IV, p. 514-518.

leur version quasi-officielle, due à Lancelot de Carle⁴. Or, comme l'a montré Roger Trinquet⁵, cette *Lettre de l'Évesque de Riez* a pu probablement inspirer Montaigne pour élaborer le plan de sa lettre sur la mort de La Boétie, qui consiste en effet elle aussi en quelques longs discours d'adieu que celui-ci aurait adressés à ses proches et amis qui venaient l'assister à son lit de mort.

Chacune de ces deux morts qui survinrent en un intervalle de six mois est certes celle, plus ou moins banale, du « plus grand homme de son siècle⁶ », mais ce sont d'une part un assassinat historique qui eut pour conséquence d'apporter « un changement à toutes les affaires de la France⁷ », et d'autre part une disparition qui faillit, comme le disait de Thou, être totalement oubliée.

Le plus célèbre des textes de Lancelot de Carle, qui a préparé un rapprochement aussi inattendu sous la plume de Montaigne, est en même temps le plus controversé ; La Croix du Maine nomme la *Lettre* avant tous ses autres ouvrages, tandis que de la Monnoye et un éditeur moderne ne manquent pas au

⁴ *Lettre de l'Évesque de Riez, au Roy, contenant les actions & propos de Monsieur De Guyse, depuis sa blessure, jusques à son trepas*, Paris, J. Kerver, 1563, repris dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, Londres-Paris, Rollin, 1743, p. 243-265. Sur les éditions de la *Lettre*, voir *ibid.*, la « Remarque », p. 265-267, et sa « Correction », p. 696-698.

⁵ R. Trinquet, « La lettre sur la mort de La Boétie ou Lancelot de Carle inspirateur de Montaigne », *Mélanges R. Lebègue*, Paris, Nizet, 1969, p. 115-125.

⁶ *Histoire universelle de Jacque-Auguste de Thou...*, t. IV, *op. cit.*, p. 518 ; la lettre dédicatoire de Montaigne, « A Monsieur Monsieur de Mesmes », *OCEB*, p. 160 : « ayant aymé plus que toute autre chose feu Monsieur de la Boetie, le plus grand homme, à mon advis, de nostre siecle... »

⁷ *Les Mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissiere...*, t. I, Paris, Pierre Lamy, 1659, p. 147 ; cité par M. Simonin, « Poétique(s) du politique : Montaigne et Ronsard prosopographes de François de Guise », *Ronsard et Montaigne, écrivains engagés ? Études réunies par M. Dassonville*, Lexington, French Forum, 1989, repris dans *L'Encre & la Lumière. Quarante-sept articles (1976-2000)*, Genève, Droz, 2004, p. 408. Il attribue pourtant à tort cette citation à Brantôme.

même endroit de se référer ou de faire allusion à certains scandales qu'elle a suscités au sein du camp protestant⁸. Ceux-ci ayant souvent seuls retenu l'attention dans les études sur la représentation de la mort du duc de Guise, la *Lettre* semble avoir à peine trouvé une place en tant qu'œuvre littéraire⁹.

« L'honneur de Bordeaux » : itinéraire d'un poète danseur

La biographie de Lancelot¹⁰ se résumerait principalement à trois éléments : il fut un diplomate aimable, un poète humaniste, défenseur de la Pléiade, ainsi qu'un cleric bien en cour. Alors qu'il manque des documents sur sa jeunesse et son éducation, on comprendra mieux sa carrière singulière si on l'oppose à sa famille de robe, profondément enracinée dans les terres bordelaises¹¹. Par

⁸ *Les bibliothèques françaises de La Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Vauprivas*, nouv. éd., t. II, Paris, Saillant & Nyon, 1772, p. 22-23.

⁹ Sauf l'étude de J.-P. Babelon, « Les derniers moments du duc François de Guise, d'après un manuscrit de Lancelot de Carle (février 1563) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 131^e année, n^o 3, 1987, p. 597-608. Pour la représentation de la mort du duc, voir D. El Kenz, « La mort de François de Guise : entre l'art de mourir et l'art de subvertir », *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, textes recueillis par J. Fouilleron, G. Le Thiec et H. Michel, Montpellier, Publications de l'Université Montpellier III, 1996, t. 2, p. 629-662, et surtout p. 635-637. Quant à H. Germa-Romann (*Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*), Genève, Droz, 2001, p. 224), elle se contente, tout en suggérant une « légère » différence de positions entre Lancelot et d'autres auteurs qui réagissaient à la mort du duc, de souligner, comme J.-P. Babelon, l'importance du destinataire de la *Lettre*.

¹⁰ Sur la vie de Lancelot de Carle (c. 1510-1568), voir les *Vies des poètes bordelais et périgourdins par Guillaume Colletet*, éd. Ph. Tamizey de Larroque, Paris-Bordeaux, A. Claudin-Ch. Lefebvre, 1873, p. 5-21 ; É. Picot, *Les Français italianisants au XVI^e siècle*, t. I, Paris, Champion, 1907, ch. XIV, p. 235-249 ; L.-C. Harmer, « Lancelot de Carle. Sa vie », *Humanisme et Renaissance*, t. VI, n^o 4, 1939, p. 443-474.

¹¹ Sur la famille de Carle, voir l'Appendice I de Tamizey de Larroque dans son éd. cit.

ailleurs, cette singularité semble caractérisée par le rôle de médiation que Lancelot joue non seulement comme diplomate¹², mais encore comme écrivain.

C'est à Brantôme qu'on doit la première référence, qui pourrait remonter jusqu'à 1534¹³, à la vie publique de Lancelot, désigné comme « le meilleur danseur de gaillard qui fust en la court¹⁴ ». Dès 1535, il participe au concours des blasons¹⁵ ; dans l'édition de 1536 des *Fleurs de poesie françoise*, cinq pièces lui sont conventionnellement attribuées¹⁶. Que le jeune Lancelot doive ou non sa faveur en cour à son talent de danseur, nous le retrouvons à Londres de 1536 où, en tant que secrétaire de l'ambassadeur de France Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes¹⁷, il peut assez bien s'informer de l'exécution d'Anne Boleyn (19 mai 1536) pour en faire un long poème¹⁸.

de Colletet, p. 22-23 et M. Magnien, « Estienne de La Boétie : un humaniste dans la cité », *Humanisme, Rhétorique & Poétique en France à la Renaissance*, mémoire d'HDR sous la dir. de D. Ménager, t. I, Université de Paris X – Nanterre, 1999, p. 249-251. Marguerite de Calre, sœur de Lancelot, se marie en secondes noces avec La Boétie, sans doute quelque peu après l'entrée de celui-ci au Parlement de Bordeaux.

¹² Sur l'histoire de la notion de la médiation diplomatique, voir D. Ménager, « Médiation et mouvement », *L'Ange et l'Ambassadeur. Diplomatie et théologie à la Renaissance*, nouv. éd., Paris, Classiques Garnier, 2013, ch. 1, p. 23-65.

¹³ L.-C. Harmer, art. cit., p. 450.

¹⁴ *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille seigneur de Brantôme*, éd. L. Lalanne, Paris, Renouard, t. III, 1867, p. 134.

¹⁵ Colletet, « Lancelot de Carle », éd. cit., Appendice VI, p. 49-50.

¹⁶ F. Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésie du XVI^e siècle*, Paris, Champion, 1922, p. 38-41 ; V.-L. Saulnier, « Lancelot de Carle, Antoine Héroet, et le "Blason de l'Honneur" », *Wort und Text. Festschrift für Fritz Schalk*, hrsg. von H. Meier und H. Sckommodau, Frankfurt am Main, V. Klostermann, 1963, p. 202-203.

¹⁷ L.-C. Harmer, art. cit., p. 454 : « Il est loisible de croire que Lancelot faisait la navette entre son maître et François [I^{er}] comme porteur de messages confidentiels ».

¹⁸ *Epistre contenant le proces criminel faict a l'encontre de la royne Anne Bovllant d'Angleterre par Carles aulmonier de Monsieur le dauphin*, Lyon, 1545.

De retour d'Angleterre, Lancelot se plonge dans les études humanistes¹⁹ et traduit, par exemple, le premier livre de l'*Éthiopique* d'Héliodore avant Amyot²⁰. Devenu aumônier du Dauphin, Lancelot est dépêché à la fin du mois de juin 1547 à Rome pour y communiquer à l'ambassadeur de France François de Rohan l'intention royale de former la ligue avec le Pape²¹ et, de passage à Venise en juillet, il rencontre certainement l'Arétin²².

Nommé évêque de Riez en 1550, il regagne Rome en 1554, après avoir réglé avec succès à Sienne une dissension entre Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, et Pierre Strozzi, nouveau lieutenant de la cité²³. Sa charge dans la Ville éternelle est de « rechercher des statues pour Montmorency et des tableaux pour le

¹⁹ Cf. L. Delaruelle, « Un dîner littéraire chez Mellin de Saint-Gelays », *RHLF*, IV^e année, n° 3, 1897, p. 407-411.

²⁰ P. Bonnefon, « *Le premier livre des Æthiopiens d'Héliodore traduit de grec en français* par Lancelot de Carle, évêque de Riez, et publié pour la première fois avec une introduction », *Annuaire de l'Association pour l'Encouragement des Études grecques en France*, t. XVII, 1883, p. 334-374. D'autre part, Peletier du Mans reconnaîtra Lancelot comme prédécesseur de sa traduction d'Homère ; voir son poème dédicatoire, « A Monsieur Carles », du Livre II de l'*Odyssée* dans *Les Œuvres poétiques de Jacques Peletier du Mans*, Paris, Vascosan, 1547, f. 36. r^o.

²¹ *Histoire universelle de Jacque-Auguste de Thou...*, éd. cit., t. I, p. 194.

²² É. Picot, *op. cit.*, t. I, p. 240-241, cite une lettre, datée de novembre 1549, que l'épistolier italien envoie « A Monsignor' di Carles » (*Lettere di M. Pietro Aretino*, Paris, Matthieu le Maistre, t. V, 1609, n° CCCXCVII). L'Arétin mentionnait Lancelot au début d'une autre lettre, datée de juin 1548 ; voir *ibid.*, éd. cit., t. IV, 1608, n° CCCCLX.

²³ L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion, I. Henri II et l'Italie (1547-1555)*, Paris, Perrin, 1913, p. 406-408. C'est Louis de Lansac, ambassadeur à Rome à l'époque, et futur dédicataire de la *Mesnagerie* (cf. Montaigne, « A Monsieur de Lansac », *OCEB*, p. 63-64), qui reçoit Lancelot à Rome ; il rapporte au roi l'affaire à Sienne dans une lettre, signée le 3 mars 1554 avec le cardinal du Bellay ; voir *Correspondance politique de M. de Lansac (Louis de Saint-Gelais), 1548-1557*, éd. par Ch. Sauzé, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904, p. 398.

cardinal de Lorraine²⁴ ». Ce deuxième et dernier voyage diplomatique de Lancelot en Italie nous laisse ainsi apercevoir quelle confiance la Cour avait en sa personnalité de médiateur ainsi qu'en son jugement esthétique.

En effet, il était déjà regardé comme homme de goût dans la cour de François I^{er}²⁵. D'ailleurs, au tout début de la même année, il vient de « lire un dessein / Que [faisait] le Vendomois Cigne / ... / De sa docte Franciade²⁶ » devant le roi. Il s'est ainsi acquitté de la part qu'il prenait dans la querelle entre Ronsard et Saint-Gelais²⁷ de façon d'autant plus irréprochable qu'il y était impliqué dans une mesure sans doute importante ; la poésie de Lancelot était, bien que beaucoup moins riche à notre connaissance, censée égaler celle de Saint-Gelais : Du Bellay et Tyard louaient leurs noms en les juxtaposant, comme le fera le Vendômois²⁸. Tout en ayant débuté comme poète marotique de blasons, Lancelot a ainsi contribué à introduire la Brigade à la Cour.

²⁴ L.-C. Harmer, art. cit., p. 466.

²⁵ Avec Salignac, Du Chastel et Lazare de Baïf, selon Louis Des Masures, *Discours à Pierre de Ronsard*, vers 98-106, dans *Œuvres complètes* de Ronsard, éd. Laumonier, Paris, STFM, 1939, t. X, p. 149 ; cité par M. Magnien, *op. cit.*, p. 251, note 26.

²⁶ O. Magny, « A Lancelot de Carle, E de Riez », *Les Gayetez d'Olivier de Magny Quercinois*, XXVIII (éd. D. Ménager) dans *Œuvres poétiques*, sous la direction de F. Rouget, t. I, Paris, Champion, 1999, p. 346. Cf. Du Bellay, « A Pierre de Ronsard », *Œuvres poétiques*, éd. H Chamard, Paris, Hachette, 1923, t. V, p. 361 : « Et te retient la court de mon grand Prince encores : / Où l'honneur de Bordeaux, ton Carles maintenant / Va d'une docte voix tes doctes vers tonnant, / Carles, des Muses prestre, à qui la vierge sage / A d'un franc naturel façonné le courage. »

²⁷ Sur la querelle Ronsard-Saint-Gelais, voir P. de Nolhac, *Ronsard et l'humanisme*, Paris, Champion, 1921, p. 178-187. La lettre de L'Hospital qui intervient dans cette querelle aussi bien pour Ronsard que pour Lancelot de Carle et Saint-Gelais a été de nouveau éditée et traduite par L. Petris, *La Plume et la Tribune. Michel de L'Hospital et ses discours (1559-1562)*, Genève, Droz, 2002, p. 517-519.

²⁸ Voir L.-C. Harmer (1945), art. cit., p. 98-99, p. 106.

Travail de médiateur littéraire et rhétoriques des dernières paroles

C'est cette qualité de médiateur qui marquera, à nos yeux, son travail littéraire pendant le reste de sa vie, et notamment la *Lettre de l'Évesque de Riez*, ce qui le conduira toutefois à prêter le flanc à ses adversaires.

Depuis le retour de son dernier voyage en Italie et jusqu'en 1560, Lancelot demeure beaucoup plus souvent dans son diocèse, afin d'y remplir ses devoirs épiscopaux et de s'employer à la lutte contre la Réforme²⁹. Ce faisant, son invariable goût pour la littérature change d'objets : outre ses sonnets chrétiens dont une bonne partie restera inédite³⁰, cinq des huit livres qu'il publie au début des années 1560 s'avèrent être des textes religieux³¹.

La motivation de ces publications n'en demeure pas moins politique ; elles sont ponctuées par le colloque de Poissy (1561) auquel Lancelot participe³² avec

²⁹ *Id.* (1939), art. cit., p. 466-468.

³⁰ Cf. H. Chamard, « Sonnets chrétiens inédits de Lancelot de Carle, évêque de Riez », *Mélanges G. Lanson*, Paris, Hachette, 1922, p. 87-97.

³¹ Nous renvoyons à la bibliographie de quatre de ces cinq ouvrages, dressée par M.-M. Fragonard, « Lancelot de Carle, l'institution ecclésiastique, la Bible et la Poésie », *Poésie et Bible de la Renaissance à l'âge classique 1550-1680*, sous la direction par P. Blum et A. Mantero, Paris, Champion, 1999, p. 162-163. Il s'agit d'une traduction de cantiques bibliques et de sa reprise, ainsi que de deux paraphrases poétiques de l'*Ecclesiaste* et du *Cantique des Cantiques*. Le cinquième est la traduction d'un traité de Stanislas Hosius, « l'un des théologiens les plus virulents dans la lutte contre l'hérésie » selon J. Vignes, « Paraphrase et appropriation : les avatars poétiques de l'*Ecclesiaste* au temps des guerres de religion (Dalbiac, Carle, Belleau, Baïf) », *BHR*, t. LV, n° 3, 1993, p. 506.

³² Il en fera une « chanson satyrique », peut-être en collaboration avec Ronsard et Baïf ; voir V. L. Saulnier, « Autour du Colloque de Poissy. Les avatars d'une chanson de Saint-Gelais à Ronsard et Théophile », *BHR*, t. XX, n° 1, 1958, p. 56-70. Saulnier (*ibid.*, p. 68, note. 6) remarque que Ronsard se prétend en 1563 le seul Français avec G. des Autels et Lancelot à avoir défendu la cause catholique durant les troubles d'Amboise (1560), ainsi qu'il le chante dans son *Élégie à G. des Autels* : « Carles & toy & moy, seulz entre cent mille hommes / Que la France nourrist, opposez y nous sommes ». Pour sa part, L.-C.

trois de ses dédicataires³³. Premier évêque à se risquer « à l'adaptation poétique explicite de la Bible », il est l'« un des médiateurs de la génération qui [...] opte pour le catholicisme [et] les avantages spirituels de la Réforme³⁴ ».

D'autre part, le choix du texte de Salomon révèle un souci moral³⁵. Lancelot vient d'ailleurs de l'exprimer de façon laïque dans sa *Parénèse* adressée à son neveu³⁶. Sa paraphrase du *Qohélet*, dédiée à Charles IX, se veut un « modeste intermédiaire » qui « transmet[te] les préceptes d'un roi à un autre roi³⁷ ». Ainsi, ses ouvrages religieux trouvent des raisons des publications hors de la foi et sont voués à jouer le rôle de médiateur, surtout entre les deux camps politiques.

C'est peu longtemps après ce flot de publications, et bien entendu au milieu de l'aggravation du conflit religieux, que Lancelot publie, sur l'ordre exprès de la Reine-Mère, le récit des derniers moments du duc de Guise. L'évêque est arrivé deux jours après l'attentat au lit de mort de ce dernier en accompagnant Catherine de Médicis, qui se trouvait à Chartres lorsqu'elle en avait reçu la nouvelle³⁸. Le blessé a demandé à Lancelot de « luy assister en son extrême maladie, & veiller les nuicts avecques luy³⁹ », ce qui permettrait à l'évêque de recueillir de plus près les derniers propos que le duc a laissés la veille de son

Harmer (1945), art. cit., p. 108, suppose que le Vendômois se réfère ici soit à la traduction par Lancelot d'Hosius, ou aux *sonnets chrestiens* de l'évêque qui, ayant circulé en manuscrit dès 1560, sont publiés dans sa paraphrase de l'*Ecclésiaste*.

³³ Charles IX, le duc d'Orléans, futur Henri III et Marguerite de France.

³⁴ M.-M. Fragonard, art. cit., p. 166 et p. 162.

³⁵ J. Vignes, art. cit., p. 521-522.

³⁶ *Lanceloti Carlaei Rhegiensium pontificis, ad Ianum Carlaeum fratris filium sermo*, Paris, Vascosan, 1560. De l'ensemble de cet opuscule bilingue, Colletet (éd. cit., p. 9) juge sévèrement : « Je ne sçay comme il est possible [...] qu'un si grand prélat ait voullou passer pour un si petit poète. »

³⁷ J. Vignes, art. cit., p. 523.

³⁸ J.-P. Babelon, art. cit., p. 599.

³⁹ *Mémoires de Condé*, éd. cit., p. 244.

décès. Ceux-ci s'adressent d'abord à la Reine-Mère, puis à Anne d'Este, sa femme et au prince de Joinville, leur fils aîné, ensuite aux cardinaux de Lorraine et de Guise et à ceux qui y assistaient, et enfin s'achèvent par une longue « Oraison à Dieu ». On considère à bon droit cet opuscule de Lancelot comme un écrit politique, mais on pourrait néanmoins dire un ouvrage de piété.

Sa première édition, parue sans délai, ne contenait, à l'exception d'une pièce de postface anonyme, que les derniers discours du duc, ainsi que l'indique le titre original⁴⁰. Pour la deuxième édition⁴¹, qui est publiée la même année et à laquelle il donne la forme épistolaire, Lancelot ne se contente pas de modifier les paroles du duc et le titre de l'ouvrage, mais ajoute une longue description de l'assassinat, quatre poèmes en latin dont trois sont traduits en français, et un en français, composés par quatre auteurs⁴² et enfin, au début du volume, l'avis « Au lecteur »,

⁴⁰ *Recueil des derniers propos que dit et teint feu très illustre prince messire François de Lorraine, duc de Guyse..., prononcez par luy, peu devant son trespas, à Madame la Duchesse sa femme, Monsieur son fils, Messieurs les Cardinaux ses frères et à plusieurs assistans, à l'heure de son trespas*, Paris, J. Kerver, 1563.

⁴¹ Ou bien la troisième, si on compte aussi, comme le fait Tamizey de Larroque (dans l'Appendice III pour le chapitre « Lancelot de Carle » de son éd. cit. des *Vies des poètes bordelais...par G. Colletet*, p. 25), une édition parue la même année à Troyes chez Fr. Trumeau. Pour sa part, D.-F. Secousse, éditeur des *Mémoires de Condé*, pensait qu'il s'agissait plutôt d'une contrefaçon de l'édition parisienne ; voir *supra*, note 4.

⁴² Y compris Lancelot lui-même. Il donne deux épitaphes en latin, qui sont traduites en français par son secrétaire Adrien Memeteau, avec celle de Jean Paul de Selve, le dernier fils de Jean de Selve, premier président du Parlement de Bordeaux puis celui du Parlement de Paris ; sur le personnage d'A. Memeteau, voir M. Simonin, « *Le recueil des Triumphe et Magnificences* (1564) : Ronsard, Adrien Memeteau et Girard du Haillan à Fontainebleau », *Mélanges V. L. Saulnier*, p. 417-420. Quant à J. P. de Selve, il était alors précepteur du futur Henri III, avant d'être nommé évêque de Saint-Flour en 1567, puis premier aumônier de celui-ci vers 1568 ; voir Ch.-M. de Witte, « Notes sur les ambassadeurs de France à Rome et leurs correspondances sous les derniers Valois (1556-1589) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, 1971,

daté du 16 mai, où il est dit que l'édition précédente « n'estoit qu'un double, mal correct, que l'on avoit prins du premier ject que l'Autheur qui a asisté ausdits propos, en avoit lors sommairement fait & tracé⁴³ ».

On constate donc que ces larges révisions du texte relèvent, du moins en apparence, d'un souci pour la véracité du témoignage. Lancelot aurait pu pressentir un tel problème lorsqu'il rédigea son *Epistre* une semaine à peine après l'exécution d'Anne Boleyn⁴⁴. Au début de ce poème, il courtisait le Dauphin en ces termes : « N'estimant point que de ceste escripture / Aultre que vous en face la lecture / Qui bien sçauurez par vostre humanité / En ce courrir *mon imbecillité*⁴⁵. » Il est curieux de voir que la même expression revient dans la *Lettre* lorsqu'il parle cette fois à Charles IX de sa transcription des dernières paroles du duc : « Si je pouvois entièrement rédiger par escript ses dernières parolles, vous cognoistriez, Sire, que je vous dy bien peu, au pris de ce qui en

t. 83, n° 1, p. 93, note 2. Les deux autres contributeurs sont Octavien Mage, futur auteur vénétien du *De legato* (sur ce livre publié en 1566, voir D. Ménager, *op. cit.*, p. 113-117), et Jacques Moisson (cf. M. Simonin, *Vivre de sa plume au XVI^e siècle ou la carrière de François de Belleforest*, Genève, Droz, 1992, p. 80, note 68).

⁴³ *Mémoire de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 243. C'est nous qui soulignons.

⁴⁴ La supposition d'É. Picot, *op. cit.*, p. 237, que le poète soit témoin de l'exécution de la reine anglaise avait été mise en question par L.-C. Harmer, « Lancelot de Carle. Sa vie », art. cit., p. 450-453. Dans un débat plus récent sur la chute d'Anne Boleyn, il y a eu une vive discussion autour de l'interprétation historique de l'*Epistre* ; voir à ce sujet E. W. Ives, « Anne Boleyn on Trial Again », *The Journal of Ecclesiastical History*, vol. 62, 2011, p. 775-777 (compte rendu sur le dernier livre de G. W. Bernard, *Anne Boleyn. Fatal Attractions*, New Haven, Yale University Press, 2010). Il faut noter que dans une lettre mentionnant le nom de Carle, Henri VIII dit le mécontentement que le poème ait pu être écrit dans l'ambassade de France à Londres et ordonne à É. Gardiner, diplomate en France à l'époque, la confiscation et la suppression des exemplaires ; voir *Letters and papers, foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, éd. J. Gairdner, vol. XII, part II, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1891, n° 78.

⁴⁵ *Epistre...*, *op. cit.*, p. 4. C'est nous qui soulignons.

est ; je crains [...] que *mon imbécillité* diminue par trop, tant de perfections⁴⁶ ». La rhétorique de Lancelot consiste ainsi, tout en insistant en être témoin, à mettre en relief le caractère inexprimable des choses réellement dites⁴⁷.

Les pièces ajoutées à la fin de la *Lettre* constituent par ailleurs le seul tombeau collectif érigé en l'honneur du duc de Guise⁴⁸. Lancelot pourrait s'inspirer d'un riche tombeau poétique composé d'une trentaine de pièces, que Charles Utenhove publie en 1560 à la mort d'Henri II, et combine à celui de Du Bellay⁴⁹. L'évêque traduit lui-même l'*Elogium* du roi par Pierre Paschal, suivi d'un *Tumulus* en prose⁵⁰. Ce genre littéraire en vogue à la Renaissance se transforme au cours des guerres de religion en lieu de réappropriation des morts ; à la mémoire de Turnèbe dont la disparition en 1565 suscite une vive polémique sur sa foi, des protestants publient un tombeau propagandiste où se trouve une pièce

⁴⁶ *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 244-245. C'est nous qui soulignons.

⁴⁷ Cf. *ibid.*, p. 251 et p. 260. L'évêque avoue ailleurs avoir souvent pris, pendant les harangues du duc, « la parole, pour luy dire ce [qu'il jugeait] estre le plus convenable aux termes où il estoit » (*ibid.*, p. 261).

⁴⁸ A. Flegès, « “Je ravie le mort”, Tombeaux littéraires en France à la Renaissance », *La Licorne*, n° 29, éd. par D. Moncond'huy, 1994, p. 80.

⁴⁹ *Épithaphe sur le trespas du Roy Treschretien Henri Roy de France, II de ce nom, en douze langues... Aultres epitaphes par plusieurs Auteurs sur le trespas du mesme Roy. Plus, les epitaphes sur le tres pas de Iochim du Bellay angevin, Poete Latin et François*, Paris, R. Estienne, 1560. Cf. F. Lachèvre, *op. cit.*, p. 254-255.

⁵⁰ *Henrici II, Galliarum regis Elogium, cum eius verissime expressa effigie, Petro Paschalio autore. Eiusdem Henrici Tumulus autore eodem*, Paris, Vascosan, 1560. La traduction de Lancelot, qui suit le texte de Paschal, ne couvre pourtant pas le *Tumulus*. Elle a été « réimprimée à Lyon, 1560, in-8° et à Paris, chez Vascosan, in-8° » (P. Bonnefon, *Pierre de Paschal. Historiographe du roi (1522-1565) Étude biographique et littéraire. Suivie de fragments inédits de ses Histoires*, Paris-Bordeaux, L. Techener-P. Chollet, 1883, p. 59). Selon P. de Nolhac (« Un humaniste ami de Ronsard. Pierre de Paschal, historiographe de France (*Suite.*) », *RHLF*, 25^e année, n° 2, 1918, p. 253-254), Lancelot était l'un des deux plus importants garants de Paschal avec Jean de Monluc.

intitulée *Extrema verba*⁵¹ : les derniers propos font facilement l'objet de manipulations poétique et politique.

Le témoignage de Lancelot est également conditionné par des éléments traditionnels. André Chastel compare l'opuscule de l'évêque à la lettre de l'Arétin, datée du 10 décembre 1526, sur la fin de Jean des Bandes Noires, et fait observer que le genre des « dernières paroles du héros » consiste en des discours à la fois vulgaires et religieux, qui participent d'« une tradition “vécue” de confession publique, recommandation et offrande à Dieu⁵². » Toutefois, la mort du duc de Guise est beaucoup plus verbeuse que celle du condottiere et les « divines paroles » de celui-là s'approchent en quelque sorte, alors qu'il ne s'agit pas de prophétie, de ce prodige antique du chant de cygne, repris par Erasme et développé par Rabelais avec l'exemple de Guillaume du Bellay⁵³.

« Carles & toy & moy » : entre l'assassin et l'assassiné

Au début de la *Lettre*, Lancelot déclare tout d'abord, comme il souhaitait le faire dans sa paraphrase du *Qohélet*, exécuter le travail de médiateur entre princes : « Les exemples, dit-il, des vertueuses actions, se doivent [...] représenter devant les yeux des Princes, mesmement quand ils viennent des personnes aymées, de qui l'on reçoit aisément l'imitation⁵⁴ ». L'évêque commence ainsi son écrit sur « une si sainte & exemplaire fin d'un tel Prince », pour montrer au jeune roi que « les louables & chrestiennes actions de sa mort,

⁵¹ *Epistola quae vere exponit obitum Adriani Turnebi Regij professoris*, Paris, 1565, reprise dans *Polémiques autour de la mort de Turnèbe*, éd. par G. Demerson, p. 13.

⁵² En réponse à la communication de J.-P. Babelon, « Les derniers moments... », art. cit., p. 606. Cf. *Lettres de l'Arétin (1492-1556)*, trad. par A. Chastel et N. Blamoutier avec la collaboration de G. Rèpaci-Courtois, Paris, Scala, 1988, n° II, p. 12-17.

⁵³ *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 244 ; Erasme, *Adages*, I, IV, 30 ; Rabelais, *Tiers Livre*, ch. XXI. Quant à Brantôme (éd. cit., t. IV, 1868, p. 247-250), il parle de la meilleure harangue que le duc ait faite un mois et demi avant l'assassinat.

⁵⁴ *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 244.

sont bien respondantes aux illustres effets de sa vie » (*ibid.*). Curieusement, l'assassinat, qui est regardé par les gentilshommes de l'époque comme « mort ignoble »⁵⁵, sert malgré tout d'espèce d'institution du prince.

La vue sur la correspondance entre vie et mort, telle qu'elle est exprimée ici, est héritée de l'*Ars moriendi* du Moyen Âge finissant⁵⁶. Cela implique qu'une *mauvaise* mort, qui se révèle par une trop longue agonie⁵⁷, pourrait jeter l'ombre sur une vie entière tenue jusque-là pour *bonne*. A la fin de la *Lettre*, Lancelot énumère « les singulières graces que Dieu luy a faictes [au duc de Guise] » dans sa mort, et justement la dernière était « que sa maladie n'ait pas esté si longue, qu'il en puisse avoir reçu beaucoup de torment ; ny si briefve, qu'il n'ayt eu le loysir [...] de pourvoir à sa conscience⁵⁸ ».

L'un des enjeux de la controverse sur la mort du duc de Guise consistait en effet dans la question de savoir si c'était celle d'un « Tyran », comme le croyait

⁵⁵ H. Germa-Romann, *op. cit.*, p. 221.

⁵⁶ L'*Ars moriendi* s'est beaucoup développé surtout au XV^e siècle, avant de laisser place, au siècle suivant, à des traités humanistes comme *De præparatione ad mortem* d'Érasme ; voir A. Tenenti, « Ars moriendi. Quelques notes sur le problème de la mort à la fin du XV^e siècle », *Annales. ESC*, 6^e année, oct.-nov. 1951, p. 441-445 et R. Chartier, « Les arts de mourir, 1450-1600 », *ibid.*, 31^e année, jan.-fév. 1976, p. 55-56. L'ouvrage d'Érasme est traduit en français par P. Sage, *La Préparation à la mort*, Montréal, Éditions Paulines et Apostolat des Éditions, 1976 et repris dans *Érasme*, éd. par Cl. Blum, A. Godin, J.-C. Margolin et D. Ménager, Paris, R. Laffont, 1992, p. 849-906. Cl. Blum (« De la "Lettre sur la mort de La Boétie" aux "Essais" : allongement ou répétition ? », *RHLF*, 88^e année, n^o 5, 1988, p. 939) ne voit que des aspects des *artes moriendi* dans la *Lettre de l'Évesque de Riez*, tandis que D. El Kenz (art. cit., p. 635) compare, lui, le caractère confessionnel de celle-ci à une des leçons érasmienne.

⁵⁷ Cl. Blum, art. cit., p. 937 : « L'agonie d'une mort exemplaire est relativement longue ; elle met à l'épreuve la vertu. Pas trop longue cependant, une agonie interminable étant signe de malédiction ».

⁵⁸ *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 261-262.

l'assassin lui-même⁵⁹, qui serait souvent comparé dans la poésie protestante à Judith⁶⁰. A la différence de ses contemporains catholiques, Lancelot ne se mêle pas de front à cette dispute⁶¹ ; il n'est pas intéressé non plus par le sens symbolique que pourraient avoir les sept jours de l'agonie⁶². Il lui s'agit plutôt de souligner, à travers la relation des derniers discours du duc adressés à ses proches, ses sentiments paternels et sa conviction religieuse et de confirmer, en décrivant « une mort si heureuse⁶³ », le salut du capitaine catholique ; à la Reine-Mère, celui-ci prie de porter « faveur & ayde » pour ses enfants et parle d'« une assurée espérance de [son] salut » (*ibid.*, p. 250) ; dans l'« Oraison à Dieu », il se compte déjà au nombre des « Esleuz » (*ibid.*, p. 260).

⁵⁹ *Histoire universelle de Jacque-Auguste de Thou...*, éd. cit., t. IV, p. 514.

⁶⁰ R. Lebègue, « La Littérature française et les guerres de religion », *The French Review*, vol. 23, n° 3, 1950, p. 206. Sur ce point, le texte de Claude Blihart est éloquent ; après avoir décrit une mort sereine du duc, il s'écrie : « O que ce n'est pas la fin d'un Tyrant [...] : ô que ce n'est pas la fin d'un Scilla, comme vous l'avez escrit & estimé, ô aveuglez hérétiques, en voz paroles menteuses, & invectives injurieuses. C'est, c'est la fin d'un Prince Chrestien : c'est la fin d'un Roland : c'est la fin d'un Roy Saint Loys » (*Le saint & pitoyable discours, comme ce bon Prince François de Lorraine Duc de Guyse se disposa a recevoir le saint Sacrement de l'Autel, & l'extreme onction, & des regretz & complaints que feirent les Capitaines & soudars, après qu'il fut decedé*, Paris, B. Regnault, 1563, repris dans *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 270).

⁶¹ Le dominicain Jacques le Hongre compare, dans son *Sermon funebre* prononcé le 20 mars à Notre Dame de Paris, le duc à Judas Maccabée et Bernard Dominici, au Christ dans son *Sermon funebre fait à Nancy* le 15 mars ; voir D. El Kenz, art. cit., p. 639-640. et A. Cullière « Bernard Dominici, trinitaire messin (c. 1517-1597) », *Les Cahiers Lorrains*, n° 1, 1998, p. 41-46. De fait, le duc sera « canonisé à Rome, sous le nom de Saint François le pistoler » d'après d'Aubigné, « Des Martyrs à la Romaine », *Confession du sieur de Sancy*, Livre II, ch. VIII, dans *Œuvres*, éd. sous la direction d'H. Weber, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1969, p. 659.

⁶² H. Germa-Romann, *op. cit.*, p. 223.

⁶³ *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 244.

Théodore de Bèze, inculpé par Poltrot de Méré dans sa déposition⁶⁴, se moquera cependant de l'impertinence de Lancelot qui fait parler le duc « de la Sainte Esriture, en laquelle toutefois, il n'avoit jamais mis le nez » et, qui le laisse insinuer, dans la première édition, l'infidélité mutuelle des époux pour en demander pardon à sa femme⁶⁵. Au contraire, Brantôme, qui se trouvait au lit de mort de François de Lorraine, aura tort de dire que Lancelot aurait omis des regrets que le mourant avait exprimés pour le massacre de Wassy⁶⁶, lesquels se lisent en fait bien dans la partie du discours adressé « Aux Assistans ».

De ces pardons et regrets, les premiers, qui portent sur le camp catholique, disparaîtront après la seconde édition malgré leur apparente vraisemblance. En revanche, les derniers, qui sont émis plutôt par rapport au camp protestant, seront conservés ; ceux-ci contrastent avec l'attitude que garde le duc dans la version de Lancelot à l'égard de la grâce qu'il aurait faite à l'assassin ; à sa femme qui, le voyant rentré blessé au logis le soir de l'attentat, voulait en demander vengeance à Dieu, le duc a répondu « qu'il ne failloit point irriter Dieu qui nous commandoit de pardonner à noz malfaiteurs, & luy laisser la vengeance⁶⁷ ». Pour sa part, Lancelot, abhorre même de nommer « le meurtrier qui ne mérite qu'on le

⁶⁴ Voir *Response à l'Interrogatoire* de Poltrot par l'amiral de Coligny et d'autres suspects, reprise dans *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 290-296. Selon N. M. Sutherland (« The Assassination of François Duc de Guise, February 1563 », *The Historical Journal*, vol. 24, n° 2, juin 1981, p. 289), l'attentat de Poltrot pourrait être aussi une vengeance personnelle, accumulée depuis la conjuration d'Amboise en 1560.

⁶⁵ *Histoire ecclésiastique...*, citée dans *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 267.

⁶⁶ Brantôme, éd. cit., t. IV, p. 236. A son tour, d'Aubigné mentionnera lui aussi cet épisode dans son *Histoire universelle*, éd. A. Thierry, t. II, Genève, Droz, 1982, Livre III, ch. XX, « Mort du Duc de Guise et affaire d'Allemagne », p. 150.

⁶⁷ *Mémoires de Condé*, éd. cit., t. IV, p. 247.

nomme⁶⁸ ». Selon les papiers de la maison de Guise⁶⁹, le duc aurait pourtant supplié, le matin de sa mort, à Catherine de Médicis que l'assassin soit pardonné, ce qui n'est pas raconté dans la *Lettre*.

Ce contraste nous permet finalement d'estimer à quel degré l'auteur voudrait jouer, par la bouche du duc, le rôle de médiateur entre les deux camps. En effet, l'évêque dit lui avoir fait la lecture des Ecritures sur son lit de mort et le duc a trouvé du plaisir surtout dans l'*Epître de Jacques*, qui finit par cet appel aux frères : « Si quelqu'un parmi vous s'égaré loin de la vérité [...] celui qui ramène un pécheur de son égarement sauvera son âme de la mort et *couvrira une multitude de péchés*⁷⁰. » L'âme de Poltrot restera perdue, la mort de François de Lorraine sera néanmoins récompensée parce qu'il a rêvé le salut du royaume.

Telle serait la position que Lancelot prend dans la *Lettre*, rédigée à l'attention de Charles IX. La prise en considération du caractère intermédiaire des travaux diplomatique et littéraire de l'auteur nous a permis de situer son récit des dernières paroles du duc de Guise dans la droite ligne de ses carrières, et de voir que la *Lettre* avait, derrière le destinataire nommé, un autre qui était adversaire de son camps politico-religieux. Cette prosopopée funèbre, qui restera d'ailleurs sa dernière publication, Lancelot la fait traduire à Jean Vétus, futur conseiller du roi⁷¹, en latin ou en « un langage plus ferme » pour reprendre l'expression de Montaigne. Remarquons que celui-ci comprendra, à la différence des autres

⁶⁸ *Ibid.*, p. 246. Dans ses deux *Epitaphes*, Lancelot utilise les mots *sceleratus* et *proditor*, que Memeneau traduit tous les deux par « traître ».

⁶⁹ Cité par E. Durot, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 722. B. Dominici (cf. D. El Kenz, art. cit., p. 641) et d'Aubigné (*loc. cit.*) se réfèrent eux aussi au pardon du duc envers son meurtier.

⁷⁰ *Jc*, V, 19-20 d'après *La Bible de Jérusalem*, 2011. Cf. *Pr*, X, 12.

⁷¹ *Les bibliothèques françaises de La Croix du Maine...*, éd. cit., t. I, 1772, p. 603-604.

écrivains qui s'inspiront de la mort du duc⁷², les possibilités littéraires des dernières paroles au-delà de ces gestes idéologiques.

⁷² Cf. L'introduction à Flaminio de Birague, *Premières œuvres poétiques [1585]*, t. III, éd. R. Guillot et M. Clément, Genève, Droz, 2004, p. XLIX-LI.